



Direction de l'instruction
publique et de la culture
Sulgeneckstrasse 70
3005 Bern
+41 31 633 85 11
gs.bkd@be.ch

Direction de la santé, des
affaires sociales et de l'intégration
Rathausgasse 1
3000 Bern 8
+41 31 633 79 20
info.gsi@be.ch

à l'attention des parents et des représentants légaux

26 avril 2021

Tests COVID-19 dans les écoles

Chers parents, chers représentants légaux,

La pandémie de COVID-19 se prolonge. Malheureusement, les écoles ne sont pas épargnées non plus, car le virus peut se transmettre partout où des personnes se réunissent en groupe. En raison de la survenue de propagations de Corona, des écoles entières du canton de Berne ont déjà dû être fermées et les élèves, leurs familles et les enseignant-e-s ont dû être mis en quarantaine.

Avant les vacances de printemps, une série de tests pilotes a été réalisée dans quelques écoles du canton de Berne. Il est désormais prévu d'étendre les tests à toutes les écoles du canton.

Infection également possible sans symptômes

Les gens peuvent être infectés et transmettre le virus même sans symptômes apparents. Des tests réguliers sont importants pour détecter et isoler les personnes infectées.

Un test par semaine – la participation est volontaire

Dans le cadre des tests en série, les élèves et les enseignant-e-s sont soumis une fois par semaine à un test de dépistage du coronavirus. La participation est volontaire. Si votre enfant ne se fait pas tester, il n'y a pas de conséquences. Veuillez nous indiquer, à l'aide de la déclaration de consentement ci-jointe, si vous acceptez que votre enfant soit testé. Veuillez remettre cette déclaration à son maître ou à sa maîtresse de classe.

Procédure sans douleur

Le test s'effectue par le prélèvement d'un échantillon de salive. Cela signifie qu'un frottis nasopharyngé n'est pas nécessaire. La procédure est simple et indolore : l'enfant se rince la bouche avec une solution saline (0,9 % NaCl) et la recrache dans un tube. Les échantillons de la moitié de la classe au maximum sont regroupés (pool composite). Le test reste anonyme, aucune conclusion ne peut être tirée concernant un enfant en particulier. Le test est effectué pendant les heures de cours.

Important : dans l'heure qui précède le test, il n'est pas permis de manger ou de boire (il est également interdit de mâcher du chewing-gum et de se brosser les dents).

Le maître ou la maîtresse de classe informe les parents

Les échantillons du pool sont testés selon un procédé qui présente un haut degré de précision. L'école est ensuite informée par SMS des résultats des tests effectués sur les échantillons composites de pool. Le maître ou la maîtresse de classe de votre enfant vous informera par SMS en cas de résultat positif. Si vous restez sans nouvelles, c'est que le résultat était négatif.

Si un pool est positif, le groupe concerné doit être mis en quarantaine. Afin d'assurer l'enseignement, la classe passe brièvement en enseignement à distance. Les élèves du pool positif doivent être testés individuellement à l'école le jour même ou au plus tard le jour suivant, toujours à l'aide d'un test par prélèvement salivaire. Les élèves dont le deuxième test est positif doivent rester en quarantaine. Le service médical cantonal les contactera et leur donnera des instructions supplémentaires. Les élèves de la classe qui n'ont pas participé au test commun et ne souhaitent pas passer le test individuel peuvent également être placés en quarantaine par le Service du médecin cantonal. Les élèves pour lesquels le test est négatif peuvent retourner en classe, à moins qu'ils ne reçoivent des instructions contraires.

Pas de coûts pour les parents

Le test est gratuit pour vous. Nous vous remercions de bien vouloir accepter que votre enfant y participe afin que nous puissions contribuer à contenir la pandémie.

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.be.ch/tests-covid-ecoles.

Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien.

Cordiales salutations

Direction de l'instruction publique et de la culture
du canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales et de
l'intégration du canton de Berne

Annexe :
Déclaration de consentement des parents